Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_11-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 57

PRÉSENTS : 48

VOTANTS : 56

L'an deux mille vingt six, le seize septembre
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
JESTIN Roland, Brélès ; BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; LE BIHAN Isabelle, Lampaul-Plouarzel ; APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; JAOUEN Rachel, Landunvez ; BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; HUELVAN Annaïg, Le Conquet ; STIENNE Thierry, Le Conquet ; GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; MEAR Stéphane, Locmaria-Plouzané ; HADDAD Benjamin, Locmaria-Plouzané ; CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; ABASQ Laurent, Milizac-Guipronvel ; MARC Marie-Jeanne, Milizac-Guipronvel ; PICART Jean-Christophe, Milizac-Guipronvel ; LAMOUR Céline, Milizac-Guipronvel ; COROLLEUR Bruno, Molène ; TALARMIN André, Plouarzel ; CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; BATANY Philippe, Plouarzel ; HOARAU Monique, Plouarzel ; CARREGA David, Ploudalmézeau ; LAOT Anne, Ploudalmézeau ; LETARD Murielle, Ploudalmézeau ; BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; VINCE Logann, Ploudalmézeau ; CORRE Stéphane, Plougonvelin ; LE RU Sylvie, Plougonvelin ; CHAMPEAU Joël, Plougonvelin ; SAUNIER Solenn, Plougonvelin ; PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; PAGE Odile, Ploumoguer ; GUEGUEN Stéphane, Ploumoguer ; PAYEN Henri-Marc, Plourin ; LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; MOUNIER Gilles, Saint Renan ; NOLL Suzanne, Saint-Renan ; BRIANT Denis, Saint-Renan ; SOLLIEC Caroline, Saint Renan ; LE CORRE Albert, Saint Renan ; JAOUEN Armelle, Saint Renan ; KEREBEL Lucien, Trébabu ; TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
COLIN Christophe, Landunvez a donné pouvoir à JAOUEN Rachel
LE GALL Elisabeth, Lanrivoaré a donné pouvoir à RAGUENES Joseph
TALANDIER Annie, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à CLECH Frédérique
DENIEL Romain, Ploudalmézeau a donné pouvoir à LAOT Anne
BRIEND Patrick, Porspoder a donné pouvoir à TALARMIN André
COLLOC Jean-Louis, Saint Renan a donné pouvoir à BRIANT Denis
DUSSORT Fabienne, Saint Renan a donné pouvoir à LE CORRE Albert

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_11-DE

GULCZINSKI Xavier, Saint Renan a donné pouvoir à JAOUEN Armelle
MASSON Catherine, Porspoder

Madame GODEBERT Viviane a été élue secrétaire de séance.

CC2026_09_11 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS - COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DU CONQUET

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_11-DE

EXPOSÉ

Par délibération en date du 13 novembre 2024, le conseil communautaire a instauré la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable du Conquet (CLSPR) et procédé à la désignation de ses membres.

Depuis sa création, plusieurs délibérations du conseil communautaire, adoptées en 2024 et 2025, sont venues modifier la composition de cette commission, notamment au sein du collège des personnalités qualifiées et de celui des représentants des associations.

Pour rappel, le règlement intérieur de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable du Conquet prévoit que celle-ci se réunisse au moins une fois par an, notamment afin de présenter un bilan périodique du Site Patrimonial Remarquable (SPR) du Conquet.

À la suite des élections municipales de 2026, la composition du collège des élus doit être actualisée. En effet, certaines personnes précédemment désignées ne sont plus représentées au sein des conseils municipaux concernés ou ne souhaitent plus siéger au sein de la commission.

Par ailleurs, des évolutions sont également intervenues dans les collèges des personnalités qualifiées et des associations, nécessitant une nouvelle actualisation de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable du Conquet.

DÉLIBÉRATION

Vu le code du patrimoine,
Vu les statuts de la Communauté de communes,
Vu la délibération du conseil municipal du Conquet en date du 5 avril 2018 instaurant le Site Patrimonial Remarquable du Conquet,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 novembre 2024 créant la Commission Locale du Site Patrimonial (CLSPR) du Conquet,
Vu la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2025 ayant permis de désigner de nouveaux membres de cette commission,

Considérant la nécessité de remplacer les membres actuels mentionnés ci-dessous par les personnes proposées :

- Collège Élus :
  - Mme Christiane STORCK titulaire est remplacée par M. Thierry STIENNE titulaire,
  - M. Stéphane CORRE suppléant est remplacé par Mme Solenn SAUNIER-PRENVEILLE suppléante,
  - M. Michel JOURDEN suppléant est remplacé par M. Tristan BREHIER suppléant,
- Collège Personnalités qualifiées :
  - M. Philippe LE NILIOT titulaire est remplacé par Mme Myriam SIBILLOTTE titulaire,
- Collège Associations :
  - M. LASSAGNE Ludovic suppléant est remplacé par M. Francis LE BIAN suppléant.

Le conseil communautaire est invité à

- DESIGNER :
  - Monsieur Thierry STIENNE, élu communautaire du Conquet, en qualité de membre titulaire, représentant le collège des élus en remplacement de Madame Christiane STORCK,
  - Madame Solenn SAUNIER-PRENVEILLE, élue communautaire de Plougonvelin, en qualité de membre suppléante, représentant le collège des élus en remplacement de Monsieur Stéphane CORRE,

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_11-DE

- Monsieur Tristan BREHIER, élu communautaire de Lampaul-Plouarzel, en qualité de membre suppléant, représentant le collège des élus en remplacement de Monsieur Michel JOURDEN,
- Madame Myriam SIBILLOTTE, Directrice du Parc Naturel Marin d'Iroise, en qualité de membre titulaire, représentant le collège des personnalités qualifiées en remplacement de Monsieur Philippe LE NILIOT,
- Monsieur Francis LE BIAN, membre du Conseil d'administration des Petites Cités de Caractère, en qualité de membre suppléant, représentant le collège des associations en remplacement de Monsieur LASSAGNE Ludovic,

- DIRE que la liste des membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable du Conquet est donc fixée tel que suit :

Collège	Titulaires	Suppléants
Élus	Mme Annaïg HUELVAN, Conseillère communautaire (Le Conquet)	Mme Viviane GODEBERT, maire de Locmaria-Plouzané et Conseillère communautaire
	M. Thierry STIENNE, Conseiller communautaire (Le Conquet)	Mme Solenn SAUNIER-PRENVEILLE, Conseillère communautaire (Plougonvelin)
	M. Gilles MOUNIER, maire de Saint Renan et Conseiller communautaire	M. Tristan BREHIER, maire de Lampaul-Plouarzel et Conseiller communautaire
	Mme Anne APPRIOUAL, maire de Lampaul-Ploudalmézeau et Conseillère communautaire	M. Lucien KEREBEL, Conseiller communautaire (Trébabu)
Personnalités qualifiées	Mme Catherine PRIGENT, Déléguée territoriale à la Fondation du Patrimoine, Délégation Bretagne - Brest	M. COCCO François, Délégué territorial à la Fondation du Patrimoine, Délégation Bretagne - Brest
	Mme Myriam SIBILLOTTE, Directrice Parc Naturel Marin d'Iroise	Mme Marie HASCOET, Coordinatrice de Projet Patrimoine culturel et médiation, Parc Naturel Marin d'Iroise
	Mme Catherine LAGADEC, Ancienne responsable de l'urbanisme du Conquet à la retraite	M. Arnaud DUBOIS, Directeur de l'Office de tourisme Iroise Bretagne
	M. Xavier JEAN, maire honoraire du Conquet	M. Yves COATIVY, Professeur en histoire médiévale et corédacteur de l'AVAP SPR, élu de Brest et Brest métropole,
Associations	Mme Josiane CLOCHON, ASPECT (Association pour la Sauvegarde et la Promotion de l'Environnement du Conquet)	Mme Marie-Claude ROBIN, ASPECT (Association pour la Sauvegarde et la Promotion de l'Environnement du Conquet)
	M. Marcel QUELLEC, Association Mignoned Dom Mikel Konk Leon	Mme Natacha CUEFF, Association Mignoned Dom Mikel Konk Leon
	M. Kevin AASBO, Association des commerçants du Conquet	M. Naday SOILIHI, Association des commerçants du Conquet
	Mme Fantine ROSEL, Chargée d'animation culturelle et patrimoniale, Petites Cités de Caractère de Bretagne	M. Francis LE BIAN, Délégué, Petites Cités de Caractère de Bretagne, membre du CA et adjoint au maire

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_11-DE

Le secrétaire de séance

Le Président,
TALARMIN André

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.